



Assemblée générale

Distr. générale
31 août 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Point 19 de l'ordre du jour provisoire*

**Suivi et mise en œuvre des textes issus
de la Conférence internationale de 2012
sur le financement du développement
et de la Conférence d'examen de 2002**

Modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent rapport est soumis à l'Assemblée générale en application de sa résolution 65/145 et comporte des éléments d'appréciation pour l'évaluation des modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement, assortis d'options détaillées concernant les dispositions qui pourraient être prises pour renforcer ce processus. Le rapport donne un résumé des principaux mandats intergouvernementaux concernant le processus de suivi du financement du développement et décrit l'évolution de ses modalités institutionnelles, ainsi que celles des processus intergouvernementaux connexes. Il examine en détail trois options pour renforcer ce processus : a) l'évolution graduelle constante des modalités existantes, b) la création d'un nouvel organe intergouvernemental; et c) la coordination et la cohérence avec le processus intergouvernemental sur le financement du développement durable. Le rapport présente un certain nombre de conclusions que les États Membres souhaiteront peut-être examiner.

* A/67/150.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 65/145, l'Assemblée générale a pris note avec appréciation des efforts déjà entrepris pour renforcer le processus de suivi du financement du développement et reconnu que les modalités de ce processus devraient, le cas échéant, être réexaminées. L'Assemblée a prié le Secrétaire général de présenter, en août 2012, un rapport comportant des éléments d'appréciation pour l'évaluation des modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement, assortis d'options détaillées concernant les dispositions qui pourraient être prises pour renforcer ce processus, en tenant compte des vues et des propositions des États Membres et de toutes les parties prenantes, ainsi que de la nécessité d'assurer la cohérence des processus relatifs au financement du développement qui relèvent des Nations Unies. Le présent rapport a été préparé en réponse à cette demande.

II. Historique

2. Les documents finals des deux conférences internationales marquantes sur le financement du développement, tenues en 2002 et 2008, ont donné les principaux mandats du cadre fondamental et institutionnel du processus de suivi du financement du développement. La Conférence internationale sur le financement du développement, tenue du 18 au 22 mars 2002 à Monterrey (Mexique), a abouti à l'adoption du Consensus de Monterrey¹. Ce Consensus comprend six domaines thématiques ou « mesures d'intervention principales » en matière de financement du développement, à savoir : a) la mobilisation des ressources financières intérieures pour le développement; b) la mobilisation des ressources internationales pour le développement : investissement étranger direct et autres flux privés; c) le commerce international, moteur du développement; d) le renforcement de la coopération financière et technique internationale pour le développement; e) la dette extérieure et f) le traitement des questions systémiques et de cohérence des systèmes monétaires, financiers et commerciaux au service du développement. Le chapitre des conclusions intitulé « Rester engagés » rappelle l'engagement pris par les dirigeants mondiaux de rester pleinement résolus à poursuivre leur action, aux niveaux national, régional et international, afin que les accords adoptés et les engagements pris à Monterrey reçoivent la suite voulue, et de continuer à établir des liens entre les organisations et les initiatives concernées par les questions de développement, de financement et de commerce dans le cadre de l'ordre du jour global de la Conférence².

3. Le dernier chapitre du Consensus de Monterrey décrit les paramètres généraux et les modalités spécifiques de suivi de la Conférence. Le rôle de chef de file du processus de suivi a été confié à l'Organisation des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties prenantes concernées et en collaboration avec elles. Contrairement à d'autres conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines

¹ *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

² *Ibid.*, par. 68.

connexes, la Conférence de Monterrey n'a pas créé un nouveau mécanisme intergouvernemental; elle a décidé plutôt de renforcer l'Assemblée générale et le Conseil économique et social ainsi que les organes intergouvernementaux et les instances dirigeantes compétents des autres institutions concernées, et de faire davantage appel à eux aux fins du suivi de la Conférence et de la coordination. Dans ce contexte, elle a identifié une série d'éléments interdépendants concernant : a) la concertation entre les représentants du Conseil et les membres des conseils d'administration de la Banque mondiale et du Fonds monétaire international ainsi qu'avec les représentants de l'organe intergouvernemental approprié de l'Organisation mondiale du commerce; b) la réunion annuelle de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce; c) le Dialogue de haut niveau que l'Assemblée générale tient tous les deux ans sur le financement du développement et les questions connexes; et d) les modalités relatives à la participation de toutes les parties prenantes concernées, notamment la société civile et le secteur privé³. Le document demande également la convocation d'une conférence internationale d'examen pour faire le point sur l'application du Consensus de Monterrey⁴.

4. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, s'est tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008. Elle a adopté la Déclaration de Doha sur le financement du développement, à laquelle l'Assemblée générale a donné ultérieurement son aval par sa résolution 63/239. Cette Déclaration confirme les engagements antérieurs et présente de nouvelles annonces de contributions au titre des six domaines thématiques du Consensus de Monterrey, et une nouvelle section intitulée « Autres défis nouveaux et questions émergentes » y a été ajoutée. En ce qui concerne le processus de suivi, le document final contenait quatre messages essentiels concernant : a) la nécessité d'intensifier encore la participation active de tous les intéressés, notamment le système des Nations Unies, la Banque mondiale, le FMI et l'OMC; b) la nécessité de mettre en place un processus intergouvernemental ouvert, renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement; c) la décision de tenir une conférence des Nations Unies au plus haut niveau sur la crise économique et financière mondiale et sur son incidence sur le développement; et d) la décision d'envisager la nécessité de tenir une conférence de suivi du financement du développement (par. 79, 88 à 90 de la résolution 63/239 de l'Assemblée générale) d'ici à 2013.

5. La Conférence des Nations Unies sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement s'est tenue à New York du 24 au 30 juin 2009. Le document final adopté par la Conférence, puis par l'Assemblée générale dans sa résolution 63/303, exposait une unité de vues de la communauté internationale sur les causes et les incidences de la crise ainsi que sur les mesures à prendre pour y faire face, hiérarchisait les mesures à prendre rapidement et de manière résolue et coordonnée et assignait à l'Organisation des Nations Unies un rôle bien précis. Dans sa section intitulée « La voie à suivre », il confiait à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social une série de mandats pour assurer le suivi de la Conférence. L'Assemblée était en particulier invitée à créer un groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de donner suite aux

³ Ibid., par. 69.

⁴ Ibid., par. 73.

questions soulevées dans le document final. Le Conseil était prié, entre autres, de faire des recommandations à l'Assemblée générale concernant : a) un mécanisme intergouvernemental renforcé et plus efficace, sans exclusive, pour assurer le suivi de la question du financement du développement et b) la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement (par. 54 et 56 b) et e) de la résolution 63/303 de l'Assemblée générale).

III. Caractéristiques des modalités institutionnelles existantes

6. La concertation sur le financement du développement est unique en ce sens qu'il s'agit d'un processus ouvert à tous. La participation active d'un grand nombre d'acteurs des secteurs public et privé est un facteur essentiel. Le système des Nations Unies, les institutions de Bretton Woods et l'OMC ont un rôle particulier à jouer en tant que principaux acteurs institutionnels. Les modalités de leur participation dans le processus, tant au niveau intergouvernemental qu'à celui du personnel, dépassent la pratique normale de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social.

A. L'Assemblée générale

Dialogue de haut niveau sur le financement du développement

7. Dans sa résolution 57/250, l'Assemblée générale a décidé de relancer son Dialogue de haut niveau sur le renforcement de la coopération internationale pour le développement par le partenariat sous la forme d'un Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui deviendrait l'instance intergouvernementale chargée de coordonner le suivi général de la Conférence de Monterrey et des questions connexes. L'Assemblée a souligné que le Dialogue de haut niveau devrait contribuer à promouvoir la cohérence politique entre les organisations chargées du développement, des questions financières et monétaires et du commerce dans le cadre de l'ordre du jour global de la Conférence en vue d'éliminer la pauvreté, de parvenir à une croissance économique soutenue et au développement durable et d'établir un système économique mondial équitable. L'Assemblée a également décidé que le Dialogue de haut niveau aurait lieu tous les deux ans au niveau ministériel.

8. À ce jour, l'Assemblée générale a tenu cinq Dialogues de haut niveau sur le financement du développement (en 2003, 2005, 2007, 2010 et 2011) au Siège des Nations Unies à New York. En 2003, 2004 et 2005, le thème général des Dialogues de haut niveau était « Le Consensus de Monterrey : bilan de mise en œuvre et travaux à prévoir ». Suite à la Conférence d'examen de Doha de 2008, le thème des Dialogues de haut niveau a été légèrement reformulé en 2010 et 2011 pour devenir « Le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha sur le financement du développement : état de la mise en œuvre et tâches à accomplir ». Les participants à ces réunions comprenaient des ministres, des vice-ministres et d'autres fonctionnaires de haut niveau de même que des responsables de haut niveau des grands acteurs institutionnels [Banque mondiale, FMI, OMC, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et Programme des

Nations Unies pour le développement (PNUD)], d'autres organisations internationales et des observateurs des partenaires non institutionnels (société civile et secteur des entreprises).

9. La structure des Dialogues de haut niveau comprenait à la fois des séances plénières, des tables rondes multipartites interactives et un dialogue interactif informel. Sur la base des modalités de Monterrey, les chefs des institutions de Bretton Woods et de l'OMC, de la CNUCED et du PNUD étaient invités à prendre la parole à la séance plénière d'ouverture, après les déclarations du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général. D'autres hauts responsables des principales parties prenantes institutionnelles étaient invités à coprésider les tables rondes. Les Dialogues de haut niveau de 2003, 2005 et 2007 ont également été précédés de débats informels avec des représentants de la société civile et du secteur commercial.

10. Les sujets de fond des tables rondes multipartites étaient généralement calqués sur les titres des chapitres du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, cependant avec quelques variantes. Ainsi, lors du Dialogue de haut niveau de 2003, les thèmes des tables rondes étaient « Dimensions régionales de la mise en œuvre des résultats de la Conférence internationale sur le financement du développement » et « Le lien existant entre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des accords convenus et des engagements pris à la Conférence internationale sur le financement du développement et vers la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment ceux figurant dans la Déclaration du Millénaire ». Des efforts ont récemment été faits pour réduire le nombre de tables rondes et pour les axer sur des sujets relatifs au financement du développement. Ainsi, en 2010 et 2011, les tables rondes ont porté sur : a) la réforme du système monétaire et financier international et ses conséquences pour le développement; b) les incidences de la crise financière et économique mondiale sur l'investissement étranger direct et les autres apports de capitaux privés, la dette extérieure et le commerce international; et c) l'effet de levier de la coopération technique et financière, y compris les sources novatrices de financement du développement, dans la mobilisation des ressources financières nationales et internationales pour le développement.

11. Chaque Dialogue de haut niveau comprenait un dialogue interactif informel, consistant en un débat politique avec la participation de toutes les parties prenantes au processus de financement du développement. En 2003, le titre du dialogue interactif informel était « Le Consensus de Monterrey : état de la mise en œuvre et tâches à accomplir ». Depuis 2005, la discussion est axée sur le lien entre le financement du développement et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement. Le document issu de la réunion était un résumé du Président de l'Assemblée générale, publié comme document de l'Assemblée.

Deuxième Commission

12. Suite à la Conférence de Monterrey, la Deuxième Commission de l'Assemblée générale a examiné un point séparé de l'ordre du jour sur le financement du développement intitulé (depuis 2009) « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 ». De plus, des sujets sélectionnés tirés du

programme du processus d'examen du financement du développement, tels que le commerce international et le développement, le système financier international et le développement et la soutenabilité de la dette extérieure et le développement ont été inclus au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Questions de politique macroéconomique ».

13. Ces dernières années, dans le cadre de ses délibérations sur le point de l'ordre du jour consacré au financement du développement, la Deuxième Commission a tenu des tables rondes sur des sujets y relatifs, tels que l'incidence de la crise financière sur l'emploi, la migration, le commerce et la dette (2009), la revitalisation du système financier international (2009) et la responsabilité des donateurs dans l'accroissement de la coopération financière et technique internationale au service du développement (2011). De ce fait, la résolution annuelle et consensuelle de l'Assemblée générale relative au financement du développement (résolutions 59/225, 60/188, 61/191, 62/187, 63/239, 64/194, 65/145, 66/191 de l'Assemblée générale) comportait habituellement un élément de fond important. Toutefois, ces résolutions contenaient également des dispositions visant à renforcer la dimension institutionnelle du processus de financement du développement.

14. Plus récemment, l'Assemblée générale s'est beaucoup intéressée à la question du financement novateur du développement. En 2010, suite à une manifestation informelle sur les sources innovantes du financement du développement, l'Assemblée a tenu, en 2011, une réunion distincte de la Deuxième Commission et axée sur les mécanismes novateurs du financement du développement au titre du point de l'ordre du jour relatif à cette question.

B. Conseil économique et social

Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

15. La Conférence de Monterrey a demandé d'assigner à la réunion de printemps du Conseil avec les institutions de Bretton Woods un rôle particulier afin de garder l'élan nécessaire pour donner suite à ses résultats. Conformément aux paragraphes 69 a) et b) du Consensus de Monterrey, cette réunion devrait comporter un débat intergouvernemental, avec la participation de représentants de l'OMC, sur des thèmes choisis d'un commun accord par les organisations participantes, et un dialogue avec des représentants de la société civile et du secteur privé. Dans sa résolution 2003/47, le Conseil a décidé d'inviter des représentants du Conseil du commerce et du développement de la CNUCED à participer aux futures réunions de printemps.

16. Le Consensus de Monterrey a placé les questions de cohérence, coordination et coopération relatives au suivi de la Conférence au centre de la réunion annuelle de printemps. Les préparations de la réunion comprenaient des consultations extensives au sein du Conseil et de son Bureau avec les Administrateurs de la Banque mondiale et du FMI, des membres du Conseil du commerce et du développement et du Conseil d'administration de l'OMC, ainsi qu'avec la direction des institutions participantes. L'objectif des consultations était de réfléchir aux questions de fond à aborder, ainsi qu'à une structure appropriée et aux modalités novatrices à mettre en

place pour assurer une participation de haut niveau et accroître l'impact de la réunion. Le document final de chaque réunion était un résumé du Président du Conseil économique et social qui était publié comme document de l'Assemblée générale et du Conseil. Ces dernières années, le Président du Conseil a été invité à participer aux réunions du Comité mixte du développement de la Banque mondiale et du FMI pour présenter les résultats de la réunion de printemps et ses activités connexes.

17. De 2003 à 2008, la réunion durait une journée en avril, immédiatement après les réunions annuelles des institutions de Bretton Woods, avec des séances plénières le matin et l'après-midi et une série de tables rondes multipartites en parallèle. Le thème général était axé sur la question de la cohérence, de la coordination et de la coopération dans le contexte de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et des résultats connexes. Les sujets des tables rondes des parties prenantes étaient largement tirés des grands domaines d'intervention du Consensus de Monterrey, ainsi que des nouveaux défis et problèmes, tels que l'appui aux efforts de développement des pays en développement à revenu intermédiaire (2006 et 2008), l'efficacité de l'aide au développement et les sources novatrices de financement (2007 et 2008) et le financement des mesures d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation des effets de ces changements. Afin d'innover davantage, la réunion de 2009 était organisée autour de deux débats thématiques plénières sur : a) la conduite à tenir face aux répercussions de la crise économique et financière mondiale sur le développement, notamment en ce qui concerne les questions touchant la structure du système financier et monétaire international et les mécanismes de gouvernance mondiale; et b) le renforcement du processus intergouvernemental ouvert, mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement. En 2003 et 2004, les réunions avaient été précédées de débats informels avec des représentants de la société civile et du secteur commercial.

18. En réponse au paragraphe 89 de la Déclaration de Doha, dans sa résolution 2009/30, le Conseil économique et social a recommandé à l'Assemblée générale un ensemble de modalités pour la mise en place d'un processus intergouvernemental renforcé et plus efficace pour assurer le suivi de la question du financement du développement. Il a recommandé notamment que la réunion spéciale de haut niveau de printemps du Conseil avec les institutions financières et commerciales internationales puisse durer deux jours et soit programmée au moins cinq semaines avant les réunions de printemps des institutions de Bretton Woods de façon à satisfaire les besoins de toutes les parties et à assurer une participation de haut niveau.

19. Dans sa résolution 2012/31, le Conseil a souligné la nécessité d'améliorer encore le dialogue entre les États Membres et les représentants des institutions de Bretton Woods, de l'OMC et de la CNUCED durant sa réunion spéciale de haut niveau et, à cet égard, il a prié le Président, en étroite consultation avec les États Membres, de poursuivre une bonne coopération et le dialogue avec les organisations et les parties prenantes concernées sur tous les éléments concernant les préparations de la réunion spéciale de haut niveau, notamment en ce qui concerne la date et l'ordre du jour de la réunion de l'année suivante, afin que les débats sur les principales questions relatives au financement du développement soient plus interactifs, plus dynamiques et plus approfondis.

Session de fond du Conseil économique et social

20. Suite à la Conférence de Monterrey, un point de l'ordre du jour relatif au financement du développement a également été examiné lors de la session de fond du Conseil économique et social qui se tient chaque année en juillet. Les discussions sur le financement du développement ont abouti à des résolutions sur cette question axées principalement sur les aspects institutionnels du processus. La résolution 2009/30 du Conseil, comme nous l'avons dit précédemment, a conduit à modifier le calendrier et la structure de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, est particulièrement importante. La même résolution a également recommandé de mettre davantage en relief l'examen du point de l'ordre du jour relatif au financement du développement dans les travaux de la session de fond annuelle du Conseil.

21. En conséquence, à partir de 2010, le débat sur les questions de coordination de la session de fond annuelle du Conseil a consacré davantage de temps à l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement ». Ainsi, les activités menées dans le cadre de ce débat ont donné lieu à la tenue de tables rondes sur les thèmes « Coopération Sud-Sud et financement du développement : investissement, commerce et transfert de techniques » et « Gouvernance économique mondiale » en 2010, « Gouvernance économique mondiale et développement : renforcer la cohérence et l'homogénéité des systèmes monétaires, financiers et commerciaux internationaux » et « L'après-Istanbul : appui financier aux efforts de développement, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire » en 2011, et « Mécanismes innovants de financement du développement » en 2012.

C. Consultations multipartites sur le financement du développement

22. Conformément à la résolution 58/230 de l'Assemblée générale, le Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat a organisé une série de consultations multipartites en vue d'examiner les questions relatives à la mobilisation de ressources visant à financer le développement et à promouvoir les meilleures pratiques et l'échange d'informations sur la suite donnée aux engagements pris et aux accords conclus à l'occasion de la Conférence de Monterrey.

23. Ce bureau, en consultation avec les principales parties prenantes institutionnelles et autres, a identifié les problèmes politiques sur lesquels portent le Consensus de Monterrey et la Déclaration de Doha et sur lesquels des débats informels et au niveau d'experts entre les parties prenantes concernées pourraient faciliter les débats politiques dans les enceintes internationales. Ces problèmes ont fait l'objet d'une série de consultations, organisées dans les différentes régions afin de tenir dûment compte des problèmes et points de vue régionaux (A/60/289/Add.1). Les consultations avaient un caractère technique plus que politique et ont abordé des aspects de fond afin de mobiliser la volonté politique nécessaire pour adopter une ligne de conduite concertée. Elles ont porté notamment sur la dette extérieure des pays en développement (de 2007 jusqu'à aujourd'hui), la coopération régionale au service du financement du développement (2010-2011), la nécessité de reconsidérer le rôle des banques nationales de développement (2005-

2007), la création d'un secteur financier accessible à tous au service du développement (2004-2005) et la dette souveraine au service d'un développement soutenu (2004-2005).

24. Plusieurs des consultations ont été menées en partenariat avec des institutions et des organisations du système des Nations Unies, comme le Fonds d'équipement des Nations Unies et la CNUCED, ainsi qu'avec des organisations de la société civile et du secteur commercial. Les consultations menées en coopération avec des organisations de la société civile ont porté notamment sur le financement des services de base pour tous (2006-2007 avec la Friedrich Ebert Foundation) et les questions systémiques (2004-2005, avec la Coalition Nouvelles règles pour la finance mondiale). Les consultations menées avec des entités du secteur commercial ont porté par exemple sur le renforcement du secteur commercial et de l'esprit d'entreprise dans les pays en développement [2006-2007, avec The Indus Entrepreneurs (TiE)], les partenariats entre les secteurs public et privé pour améliorer l'efficacité de l'aide au développement (2004-2005, avec le Forum économique mondial) et l'amélioration des conditions de l'investissement privé (2004-2005, également avec le Forum économique mondial).

25. Les participants à ces consultations étaient notamment des représentants des gouvernements (de pays en développement comme de pays développés), des fonctionnaires d'organisations multilatérales, des experts universitaires et des représentants de la société civile et des milieux d'affaires ayant les compétences techniques et l'expérience appropriées. Certaines de ces réunions ont été financées grâce à de généreuses contributions des États Membres au Fonds d'affectation spéciale pour le financement du développement. D'autres détails et les rapports de fond sur toutes ces réunions sont disponibles sur le site du Bureau du financement du développement (www.un.org/esa/ffd/msc/).

D. Appui du Secrétariat

26. À la Conférence de Monterrey, le Secrétaire général a été prié de veiller – avec la collaboration des secrétariats des principales institutions concernées – à ce que les accords adoptés et les engagements pris à la Conférence fassent l'objet d'un suivi permanent au sein du système des Nations Unies et de fournir un appui efficace sur le plan administratif. Dans sa résolution 57/273, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de présenter un rapport sur cette action de suivi. En consultation avec le personnel des institutions de Bretton Woods, de l'OMC, de la CNUCED et du Programme des Nations Unies pour le développement, le Secrétaire général a donc préparé un rapport annuel à l'Assemblée sur la mise en œuvre et le suivi des textes issus de la Conférence de Monterrey et de celle de Doha, ainsi que d'autres documents (voir www.un.org/esa/ffd/).

IV. Modalités concernant les processus intergouvernementaux connexes

A. Suite donnée à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement

27. Par sa résolution 63/305, l'Assemblée générale a créé un groupe spécial d'experts à composition non limitée chargé de donner suite aux questions soulevées dans le document final de la Conférence de 2009 sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement. Suite à une série de consultations avec les États Membres sur des questions de procédure, entre avril et juin 2010, le groupe de travail a tenu six réunions de fond consacrées aux questions suivantes : a) incidence de la crise sur la soutenabilité de la dette des pays en développement; b) mobilisation de ressources supplémentaires pour atténuer les incidences de la crise sur les plus vulnérables; c) accès au crédit et aux ressources concessionnelles, marge de manœuvre budgétaire dans l'adoption de politiques anticycliques et système de réserves actuel; d) amélioration de la réglementation et du contrôle financier; e) réforme du système financier et économique international, y compris modification du nombre de voix attribuées aux pays en développement dans les institutions de Bretton Woods et de leur participation à celles-ci; et f) renforcement du rôle des Nations Unies dans la gouvernance économique mondiale⁵. Ces réunions comprenaient des présentations faites par des experts d'organisations internationales, des gouvernements, des universités et du secteur privé. Ces experts donnaient des informations sur les perspectives économiques, l'évolution des politiques et les réformes des institutions et leurs présentations étaient suivies de débats interactifs. Ces débats ont été résumés dans un rapport d'activité présenté par le Groupe de travail à l'Assemblée générale, à sa soixante-quatrième session (A/64/884).

28. Dans sa résolution 65/313, l'Assemblée générale a décidé de continuer, à sa soixante-sixième session, de réfléchir aux modalités de suivi intergouvernemental des suites données à la Conférence sur la crise financière et économique mondiale qui pourraient être les plus efficaces et, à cet effet, elle a prié le Président de l'Assemblée tenir avec tous les États Membres, en temps opportun, des consultations ouvertes, représentatives et transparentes. Le Président de l'Assemblée et le Secrétaire général ont ensemble organisé un débat thématique de haut niveau de l'Assemblée générale sur le thème « État de l'économie et de la finance mondiales en 2012 » qui s'est tenu à New York, les 17 et 18 mai 2012⁶. Les discussions qui ont eu lieu à cette occasion ont servi de contribution au processus de suivi demandé à la Conférence de 2009.

29. Conformément au paragraphe 56 du document final de la Conférence, le Conseil économique et social a tenu des consultations sur la manière la plus efficace de donner suite aux mandats qui lui ont été attribués en ce qui concerne la réponse de l'Organisation des Nations Unies à la crise financière et économique mondiale.

⁵ Les détails relatifs à ces six réunions sont affichés sur le site concernant le financement du développement www.un.org/esa/ffd/events/2010GAWGFC/index.htm.

⁶ Un résumé du débat thématique de haut niveau établi par le Président de l'Assemblée générale est disponible sur le site www.un.org/en/ga/president/66/Issues/worldfinancialcrisis/wfec.shtml.

Le résultat de ces délibérations figure dans le résumé du Président du Conseil (E/2009/119).

30. Dans sa résolution 2011/39, le Conseil économique et social a recommandé, entre autres, que l'Assemblée générale poursuive l'étude de la création éventuelle d'un groupe spécial d'experts sur la crise économique et financière mondiale et son incidence sur le développement. Cependant, l'Assemblée n'a pas encore repris ses délibérations sur la création d'un tel groupe.

B. Dialogue de haut niveau avec les institutions financières et commerciales internationales sur la situation actuelle de l'économie mondiale

31. La situation de l'économie mondiale a de sérieuses répercussions sur la mobilisation des ressources à travers différentes filières, en particulier dans les pays en développement. Le débat de haut niveau des sessions de fond annuelles du Conseil économique et social se caractérise par un Dialogue de haut niveau avec les dirigeants des institutions financières et commerciales multilatérales du système des Nations Unies, y compris les institutions de Bretton Woods, sur les faits nouveaux importants touchant l'économie mondiale et la coopération économique internationale. En ce qui concerne l'analyse qui sous-tend ce dialogue, la publication phare annuelle intitulée *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, préparée conjointement par le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies, la CNUCED et les cinq commissions régionales des Nations Unies, est une référence essentielle.

C. Forum pour la coopération en matière de développement

32. Le Sommet mondial de 2005 a chargé le Conseil économique et social de tenir tous les deux ans, au plus haut niveau, un Forum de la coopération pour le développement afin d'examiner les tendances de cette coopération, notamment en ce qui concerne les stratégies, les politiques et les moyens de financement, de favoriser une amélioration de la cohérence des activités de développement des différents partenaires et de renforcer les liens entre les activités normatives et opérationnelles de l'Organisation (résolution 60/1 de l'Assemblée générale). Le mandat plus détaillé du Forum pour la coopération en matière de développement est décrit dans la résolution 61/16 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil.

33. La déclaration de Doha sur le financement du développement réitère l'importance du Forum pour la coopération en matière de développement en tant que centre de liaison du système des Nations Unies concernant l'examen d'ensemble des questions relatives à la coopération internationale pour le développement et reconnaît les efforts déployés par le Forum pour améliorer la qualité de l'aide publique au développement (APD) et son incidence sur le développement. À la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement en 2010, les États Membres ont encouragé le Forum pour la coopération en matière de développement, en tant que chef de file pour le système des Nations Unies, à poursuivre dans la voie qu'il s'est tracée pour examiner dans leur globalité les questions relatives à la coopération internationale

pour le développement, avec la participation de toutes les parties prenantes (résolution 65/1 de l'Assemblée générale).

34. Le Forum a tenu trois réunions jusqu'à présent, en 2008, 2010 et 2012; elles ont rassemblé les principaux protagonistes de la coopération en matière de développement, notamment des États Membres, des organisations multilatérales et des acteurs du système des Nations Unies ainsi que des organisations de la société civile, des parlementaires, des pouvoirs locaux et le secteur privé. Afin de favoriser les discussions entre les différentes parties prenantes, le Forum a adopté des modalités et des structures différentes, par exemple débats interactifs, dialogues politiques sur des questions particulières et ateliers thématiques et régionaux (voir www.un.org/en/ecosoc/newfunct/2012dcf0.shtml). En 2008 et 2010, la plupart des sujets traités dans les sessions du Forum portaient essentiellement sur les tendances, les engagements et les politiques en matière d'aide publique au développement, par exemple cohérence des politiques d'aide, engagements en matière d'aide et allocations à l'aide, efficacité de l'aide, responsabilité mutuelle et capacités nationales de coordination et de gestion de l'aide. Certains sujets cependant dépassaient le cadre de l'APD au sens strict et comprenaient, par exemple, la coopération Sud-Sud, triangulaire et décentralisée.

35. En 2012, le programme du Forum s'est beaucoup étendu en raison des multiples manifestations organisées en parallèle et de sa durée prolongée. Certains des thèmes abordés allaient plus loin que les questions relatives à l'APD et portaient sur d'autres domaines thématiques du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, avec pour résultat des chevauchements avec les manifestations relatives au financement du développement. Ainsi, un des dialogues du Forum de 2012 a porté sur l'utilisation de la coopération au service du développement en vue d'obtenir d'autres sources de financement pour le développement, par exemple la mobilisation des ressources nationales, l'accroissement de l'investissement étranger direct et la promotion du commerce international comme moteur du développement. Pendant la même réunion du Forum, une table ronde s'est penchée sur la question de savoir comment la coopération au service du développement pourrait obtenir des fonds privés et d'organisations philanthropiques pour assurer la réalisation des objectifs de développement arrêtés aux niveaux national et mondial. Il y a également eu une manifestation parallèle sur le rôle du microcrédit, du microfinancement et des secteurs financiers accessibles à tous pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier en ce qui concerne l'égalité des sexes et l'autonomisation de la femme.

V. Options pour renforcer le processus d'examen du financement du développement à l'échelon intergouvernemental

36. Cette section identifie trois options pour renforcer les modalités du processus d'examen du financement du développement. La première consiste à laisser se poursuivre l'évolution progressive qui s'est produite jusqu'à présent. Les deuxième et troisième options consisteraient à apporter des changements plus importants aux mécanismes actuels de suivi, soit en créant un organe intergouvernemental, soit en prenant des mesures en vue d'intégrer le processus intergouvernemental d'examen

du financement du développement durable et du financement du développement. Ces trois scénarios sont décrits et évalués ci-après.

A. Option 1 : poursuite de l'évolution progressive des modalités existantes

37. Comme nous l'avons vu dans la section III, le processus d'examen du financement du développement a évolué progressivement pendant la dernière décennie, les États Membres s'étant efforcé de le renforcer et de l'adapter aux changements des conditions et aux problèmes. Ainsi, après la Conférence de Doha, des modifications ont été apportées progressivement au processus d'examen du financement du développement. La structure et le calendrier de la réunion annuelle spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED ont été actualisés. L'examen du point de l'ordre du jour relatif au financement du développement a été mis davantage en relief dans les travaux de la session de fond annuelle du Conseil. Les débats de fond, tant dans le cadre du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement que de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, ont suivi le rythme des nouveaux problèmes et de l'évolution de la situation. Ainsi, pour sa réunion spéciale de haut niveau de 2012, le Conseil a prévu un dialogue thématique sur la question du financement du développement durable dans le cadre de la préparation de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio +20), tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012.

38. De plus, les mandats récents émanant de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ont reconnu la nécessité de réexaminer les modalités du processus d'examen du financement du développement en vue de le renforcer (résolution 65/145, par. 30, et 66/191, par. 32 de l'Assemblée générale et résolution 2012/31, par. 18, du Conseil) Dans sa résolution 2012/31, le Conseil économique et social a abordé les questions et les domaines spécifiques inscrits dans le cadre du processus institutionnel de suivi qui pourraient être renforcés, notamment en améliorant l'ordre du jour et la structure de sa réunion spéciale de haut niveau avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, en intensifiant encore l'engagement de toutes les parties prenantes au financement du développement et en appelant les États Membres à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale de la Conférence internationale de suivi du financement du développement.

39. Ensuite, le Président du Conseil économique et social a proposé d'établir un groupe de travail conjoint du Conseil et des organes directeurs des principales institutions intervenantes dans le processus de financement du développement. Le groupe étudiera quel serait le mécanisme le plus efficace pour donner suite à la résolution 2012/31 du Conseil. Dans ce contexte, il entreprendra des consultations sur la préparation de la réunion spéciale de haut niveau du Conseil avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, en 2013, et recherchera des mesures concrètes pour renforcer la cohérence et la coordination entre les processus d'examen du financement du développement et de la Conférence de Rio +20.

Éléments d'évaluation

40. Il reste à voir, cependant, si la poursuite d'une évolution progressive dans le même sens que celui indiqué ci-dessus suffirait à mettre fin à la très forte diminution de l'élan politique observée ces quelques dernières années, qui a été particulièrement évident dans le cas des Dialogues de haut niveau sur le financement du développement. La participation des États Membres et des institutions concernées à ces réunions a nettement diminué au fil du temps. Bien que 33 ministres et vice-ministres aient participé au Dialogue de haut niveau en 2003, la participation a diminué en 2005 et 2007 et chuté en 2010 et 2011. Trois ministres et un vice-ministre seulement ont participé au Dialogue de haut niveau le plus récent en décembre 2011. De même, il y a eu également une baisse significative de l'ancienneté parmi les représentants des institutions concernées participant aux Dialogues de haut niveau. Le Directeur général du FMI, le Président de la Banque mondiale, l'Administrateur du PNUD et le Secrétaire général de la CNUCED avaient participé au Dialogue de 2003. Seul un de ces fonctionnaires a participé à celui de 2005 et aucun depuis. La diminution brutale du nombre de tables rondes multipartites en 2010 et 2011 est un autre signe de la perte d'intérêt pour cette réunion : trois en 2010 et 2011 par rapport à six en 2005 et 2007 et à huit lors de la première de ces réunions en 2003.

41. La révision de la structure et du calendrier de la Réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, lancée en 2009 en vue d'améliorer la participation, a eu pour résultat une présence plus marquée des Administrateurs des institutions de Bretton Woods. Les chiffres cependant sont encore plus faibles que ceux du milieu des années 2000 lorsque le processus d'examen du processus de financement du développement suscitait un élan politique considérable. La baisse du niveau de participation à l'échelon ministériel par rapport à l'époque où la réunion suivait immédiatement les réunions de printemps des institutions de Bretton Woods en avril semble être la conséquence négative de ces réformes.

42. Un fait nouveau digne d'être relevé, qui concerne à la fois les Dialogues de haut niveau et les réunions spéciales de haut niveau, a été l'abandon de la pratique consistant à avoir des débats informels avec des représentants de la société civile et du secteur commercial, habituellement avant ces réunions. Dans le cas du Dialogue de haut niveau, ces débats ont continué à avoir lieu jusqu'en 2007 et, dans celui de la réunion spéciale de haut niveau, ils ont pris fin après 2004. La raison de l'abandon de cette pratique n'était pas tant le manque d'intérêt des parties prenantes non institutionnelles que la participation et la présence de plus en plus clairsemée des délégations.

43. L'absence de nouvelles consultations multipartites sur le financement du développement et, en général, la moindre visibilité des parties prenantes non institutionnelles dans le processus ont été un autre signe de la diminution de l'élan politique. Les consultations multipartites peuvent servir à améliorer le profil fondamental du processus d'examen du financement du développement, à apporter des contributions valables au dialogue sur les politiques et à promouvoir le consensus autour des réformes. Entre 2003 et 2007, les consultations multipartites suivaient plusieurs voies mais la seule qui soit actuellement active concerne la dette extérieure des pays en développement (organisée essentiellement par le Bureau du financement du développement). Étant donné que ces consultations étaient financées

par des contributions volontaires des États Membres et d'autres parties prenantes, l'appauvrissement du Fonds d'affectation spéciale pour le financement du développement peut être lié à la perte de l'élan politique manifeste du processus ces dernières années.

44. Si nous nous tournons vers l'avenir, la poursuite de l'évolution progressive du processus d'examen du financement du développement n'est peut-être pas adaptée pour faire face à la baisse significative de la participation de toutes les catégories de parties prenantes. Cette option, par ailleurs, ne tient pas compte des mandats nouveaux et parallèles qui font leur apparition, comme celui relatif au financement du développement durable, qui pourraient remettre en cause la cohérence du processus d'examen du financement du développement et des processus connexes des Nations Unies. En outre, les mesures prises et proposées au titre de cette option ne suivent pas le rythme des progrès accomplis au niveau des modalités des processus connexes existants, tels le Forum pour la coopération en matière de développement.

B. Option 2 : création d'un nouvel organe intergouvernemental

45. Depuis l'adoption du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, des propositions concrètes visant à créer un nouvel organe intergouvernemental pour renforcer le suivi du processus de financement du développement ont été présentées par une série de parties prenantes concernées par cette question.

Propositions du Secrétaire général

46. Dans ses rapports sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, le Secrétaire général présente des propositions visant à créer un nouveau mécanisme intergouvernemental susceptible de renforcer le suivi du processus de financement du développement (voir A/58/216, A/59/2005, A/60/289, A/62/217, A/63/179 et A/64/322). Par exemple, dans son premier rapport à l'Assemblée générale après la Conférence de Monterrey, il a suggéré que, sur la base de l'expérience acquise par le Bureau du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur le financement du développement, il serait utile que le Conseil économique et social sélectionne un groupe de taille suffisante et dûment représentatif de ses États Membres, qui entreprendrait des consultations sur les questions de fond menées en face à face, le cas échéant, avec leurs collègues d'autres institutions. Il a aussi suggéré que le Conseil économique et social souhaiterait peut-être envisager de créer un mécanisme approprié, tel qu'un comité géographiquement équilibré ou un bureau élargi ou un arrangement du même ordre, qui l'aiderait à se préparer utilement à la réunion annuelle de printemps et à donner suite aux aspects relatifs au suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement relevant de sa compétence (A/58/216, par. 182).

47. Dans sa note sur la cohérence, la coordination et la coopération dans la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha, le Secrétaire général a donné des informations de base et suggéré des éléments de réflexion pour la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, tenue à New York le 27 avril 2009, sous le thème : « Renforcement du mécanisme intergouvernemental ouvert chargé d'assurer le suivi de la question du financement du développement »

(E/2009/48). Le Secrétaire général a passé en revue la série de propositions faites jusqu'à présent et suggéré de combiner effectivement certains traits caractéristiques, critères et objectifs. Plus spécifiquement, il a proposé la mise en place d'un comité du financement du développement représentatif, multipartite et qui serait un organe subsidiaire, soit du Conseil, soit de l'Assemblée générale. Ce comité serait relativement restreint et compterait 36 membres au total. Il comprendrait 18 membres choisis parmi les délégations auprès de l'ONU, 6 chacun représentant les conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI, un chacun représentant l'OMC et la CNUCED, un représentant d'autres organismes des Nations Unies concernés, y compris les commissions régionales, un représentant les autres organisations intergouvernementales et un chacun représentant la société civile et le monde de l'entreprise. Le Comité se réunirait deux fois par an et remplacerait à la fois les réunions spéciales de haut niveau du Conseil avec les institutions internationales des secteurs financier et commercial et les Dialogues de haut niveau que l'Assemblée générale tenait tous les deux ans (E/2009/48. par. 58 à 60).

Proposition du Groupe des 77 et de la Chine

48. Dans sa déclaration ministérielle du 23 septembre 2011, le Groupe des 77 et la Chine a souligné l'importance de la mise en place d'un mécanisme de suivi approprié au sein du système des Nations Unies afin de combler le fossé entre l'élaboration des politiques et la mise en œuvre des engagements, en particulier par la création d'une commission du financement du développement en qualité d'organe subsidiaire du Conseil économique et social (voir www.g77.org/doc/Declaration2011.htm). Il a insisté sur le fait qu'il était aussi important que les États Membres soutiennent les efforts déployés pour renforcer et faire avancer le processus de financement du développement, ce qui aiderait à améliorer la cohérence et l'uniformité des systèmes financiers et commerciaux afin de garantir qu'ils soutiennent la mise en œuvre des objectifs de développement adoptés au niveau international.

Proposition du Groupe de Rio

49. Le Groupe de Rio a présenté une proposition concrète sur la structure et les modalités d'un tel organe intergouvernemental aux sessions d'examen organisées dans le cadre des préparatifs de la Conférence de Doha (voir www.un.org/esa/ffd/doha/chapter3/G-Rio_proposal.pdf). Cette proposition prévoyait la création d'un organe de concertation pour le financement du développement, qui se réunirait deux fois par an avant les réunions semestrielles des institutions de Bretton Woods, après quoi l'Assemblée générale mènerait tous les ans un débat axé sur les résultats. Le Groupe a insisté sur le fait que le principe le plus important à prendre en compte dans la construction du nouveau mécanisme était qu'il devrait être intégré, périodique, multisectoriel, dynamique et interactif, démocratique, équilibré et caractérisé par l'utilisation rationnelle de ses ressources. L'organe de concertation lui-même serait composé d'États Membres (18, 36 ou 54), d'administrateurs appartenant aux conseils d'administration de la Banque mondiale et du FMI (5 chacun), du président du Conseil général de l'OMC, du Président du Conseil du commerce et du développement, de représentants d'autres organisations internationales (2), de représentants des commissions régionales (5) et de représentants des organisations de la société civile (1) et des entités du secteur des entreprises (1).

50. Selon la proposition du Groupe de Rio, l'organe de concertation pour le financement du développement serait un organe subsidiaire de l'Assemblée générale qui examinerait et suivrait la suite donnée aux engagements pris aux conférences de Monterrey et de Doha en matière de financement du développement, en identifiant les obstacles, les enjeux et les nouveaux problèmes et en axant ses délibérations sur la production de recommandations sur les mesures à prendre dont pourrait être inspirée la résolution adoptée par la suite par l'Assemblée générale.

Propositions de la société civile

51. De nombreuses propositions ont été présentées par des organisations de la société civile au sujet de la création d'un comité intergouvernemental afin de renforcer le processus intergouvernemental de suivi. Le Groupe des organisations non gouvernementales représentées à Doha a recensé leurs points communs et présenté une proposition au nom de 52 entités de la société civile. Le Groupe a recommandé la mise en place d'un nouveau mécanisme intergouvernemental de suivi qui devrait : a) se réunir périodiquement et souvent; b) aboutir à un résultat négocié; c) être composé de membres du plus haut niveau, en particulier de hauts responsables titulaires de portefeuilles clefs dans le secteur économique; d) inclure la société civile, comme c'est le cas depuis le début du processus de suivi du financement du développement; et e) être source de légitimité, donner des orientations concernant les politiques et faire preuve d'autorité pour les questions concrètes posées par le suivi (voir www.un.org/esa/ffd/doha/hearings/civilsociety/KeyRecommendations.pdf).

Proposition du secteur des entreprises

52. Un nouveau mécanisme intergouvernemental central pourrait aussi avoir des relations avec les organismes régionaux et nationaux de financement du développement, et les coordonner, comme l'a proposé le secteur des entreprises. Cette proposition pourrait compléter celle présentée par le Comité directeur du secteur des entreprises dans sa déclaration à la Conférence de Doha, qui mettait en relief la nécessité d'un processus de suivi à long terme du financement du développement avec des échanges axés sur les résultats, opérationnels et techniques à un niveau décentralisé, faisant appel à des experts des secteurs public et privé, dans le but d'élaborer des feuilles de route, des outils et des repères de performance. De plus, des réunions mondiales, régionales et nationales sur le financement du développement pourraient être organisées par le Bureau du financement du développement et d'autres parties prenantes concernées, y compris le secteur privé. Des pays et une région pilote en matière de financement du développement pourraient être désignés. Il convient de mettre essentiellement l'accent sur le développement et l'amélioration des mécanismes, programmes, politiques et outils efficaces qui bénéficient de ressources officielles limitées, notamment celles des agences de développement, en exploitant les ressources du secteur privé et des fondations. Ce processus comprendrait l'identification et le partage des difficultés et des entraves, des cas de réussite et des échecs, des solutions possibles et des outils pour améliorer l'efficacité de l'aide (voir www.un.org/esa/ffd/doha/businesssector/doha_statement.pdf). Un mécanisme intergouvernemental centralisé pourrait faciliter la coordination de telles activités à tous les niveaux.

Éléments d'évaluation

53. La création d'un nouveau mécanisme intergouvernemental pour renforcer le processus d'examen du financement du développement aurait de multiples avantages. Au lieu de limiter ce processus essentiellement à une réunion annuelle du Conseil économique et social et une réunion biennale de haut niveau de l'Assemblée générale, comme indiqué à la section IV, il y aurait un organe spécial plus restreint qui permettrait d'assurer régulièrement le suivi, le contrôle et finalement la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha et des résultats y afférents. Les discussions menées en son sein auraient un caractère plus interactif que les échanges formels de points de vue officiels des pays et des institutions qui ont lieu actuellement dans les réunions d'examen. La présence de toutes les parties prenantes concernées au sein de cet organe lui permettrait de prendre en considération un large éventail de points de vue. Il pourrait exister parallèlement au processus actuellement en place et transmettrait l'élan donné par les réunions spéciales de haut niveau du Conseil et les Dialogues de haut niveau de l'Assemblée aux autres débats et mesures de suivi concrètes. En outre, un tel organe faciliterait la préparation de ces manifestations au niveau du fond et de l'organisation, établissant ainsi un lien entre les réunions de l'Assemblée et du Conseil consacrées au financement du développement et les travaux de l'organe intergouvernemental proposé lui-même, les renforçant mutuellement. Pour que ce mécanisme intergouvernemental soit aussi efficace que possible, il conviendrait, dans un premier temps, de tirer parti des leçons apprises et des meilleures pratiques d'autres commissions techniques. Ceci pourrait se faire par le biais d'un rapport comparatif établi par le Secrétariat. Afin d'estimer les ressources nécessaires, il faudrait toutefois qu'un projet de proposition précis soit présenté à l'Assemblée ou au Conseil pour que le Secrétariat puisse établir un état de ses incidences sur le budget-programme.

54. L'inconvénient que présenterait la création d'un organe intergouvernemental tient au manque de volonté politique de certains États Membres qui rechignent à créer encore un autre mécanisme intergouvernemental vu la gamme déjà complexe des commissions, comités et autres organes subsidiaires qui font rapport à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social. Il ressort de l'évaluation faite dans le présent rapport que les propositions relatives à la création d'un tel mécanisme remontent à 2003 mais sont restées sans suite jusqu'à présent en raison de l'absence d'un consensus politique et d'autres éléments moteurs à l'échelon institutionnel.

C. Option 3 : assurer la coordination et la cohérence avec le processus intergouvernemental relatif au financement du développement durable

55. La Conférence Rio +20 a obtenu le renouvellement de l'engagement politique au développement durable. Le passage à une économie verte est un moyen important pour parvenir au développement durable et comporte des changements structurels et technologiques majeurs. Pour progresser dans la voie de la réalisation de l'objectif du développement durable, il faut mobiliser des ressources financières importantes, comme on l'a fait remarquer dans la discussion sur le financement du développement durable à la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique

et social avec les institutions de Bretton Woods, l'OMC et la CNUCED, tenue à New York les 12 et 13 mars 2012 (voir A/67/81-E/2012/62).

56. La Conférence Rio +20 a reconnu qu'il importe au plus haut point d'accroître l'appui financier de toutes les sources aux fins du développement durable de tous les pays, en particulier des pays en développement, et qu'il faut mobiliser des ressources considérables de diverses sources et utiliser efficacement les ressources financières en vue d'apporter un solide appui aux pays en développement dans leurs efforts pour promouvoir le développement durable. Dans le document final de la Conférence intitulé « L'avenir que nous voulons » (résolution 66/288 de l'Assemblée générale), les dirigeants mondiaux ont convenu de mettre en place un processus intergouvernemental sous les auspices de l'Assemblée générale, avec l'appui technique du système des Nations Unies et dans le cadre de consultations ouvertes et élargies avec les institutions financières internationales et régionales compétentes et d'autres parties prenantes dans le but d'évaluer les besoins de financement, d'examiner l'efficacité, la cohérence et les synergies des instruments et cadres existants et d'évaluer d'autres initiatives, l'objectif étant d'établir un rapport proposant des options pour une stratégie efficace de financement du développement durable qui favorise la mobilisation de ressources et leur utilisation judicieuse en vue de réaliser les objectifs du développement durable. Sur le plan institutionnel, il a été décidé de créer un comité intergouvernemental, composé de 30 experts nommés par groupes régionaux sur la base d'une représentation géographique équitable, qui serait chargé de mettre en œuvre ce processus et devrait achever ses travaux d'ici à 2014. L'Assemblée a été invitée à examiner le rapport du comité intergouvernemental et à prendre les mesures qui s'imposent.

Éléments d'évaluation

57. Étant donné le volume des fonds requis pour assurer une transition économique viable, des ressources financières devront être mobilisées auprès de l'ensemble des sources privées, publiques et mixtes au moyen de multiples canaux et instruments. Le processus d'examen du financement du développement offre un cadre général pour identifier et évaluer les besoins de financement du développement durable à travers tout l'éventail des sources de financement. Ce processus comprend six domaines d'intervention, à savoir mobilisation de ressources financières nationales, mobilisation de ressources financières internationales, commerce, coopération financière et technique, dette extérieure et problèmes systémiques.

58. La mobilisation et l'utilisation judicieuse des ressources aux fins du développement durable, conformément aux priorités des pays, exigent que des mesures soient prises dans chacun des domaines d'intervention du processus de Monterrey. La mobilisation et la réallocation des ressources publiques, assorties de politiques publiques pertinentes, notamment en matière de fiscalisation, de subventions et d'achats, seront d'importance cruciale pour accroître les investissements dans le développement durable. De plus, l'une des fonctions importantes des financements publics est leur effet de levier, qui déclenche la mobilisation des sources privées et les investissements dans l'économie verte. En outre, le secteur privé a de fait commencé à octroyer des ressources au titre de la transition vers l'économie verte au moyen d'investissements intérieurs et transfrontières. À titre d'exemple, une part des investissements étrangers directs (IED) destinés aux pays en développement concerne les investissements dans

l'économie viable. Le commerce durable et la mobilisation de ressources pour le développement durable dans le cadre des politiques relatives à la dette extérieure, par exemple par des mesures d'allègement de la dette et des échanges dette contre mesures de protection de l'environnement, retiennent de plus en plus l'attention. L'APD est un levier primordial pour régler les problèmes associés au développement durable dans les pays en développement. En outre, les mécanismes de financement novateurs⁷ et les dispositifs qui appuient la mise en œuvre de politiques et d'accords environnementaux multilatéraux contribuent à l'octroi de fonds au titre d'objectifs relevant du développement durable. On songe à certains dispositifs de premier plan tels que le mécanisme pour un développement propre du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui permet les échanges de droits d'émission de carbone, le Fonds pour l'environnement mondial et les fonds d'investissement pour le climat. Par ailleurs, la création des conditions nécessaires au niveau du système économique et financier international a été un défi majeur pour l'allocation et la mobilisation de fonds pour le développement durable.

59. Dans sa résolution 2012/31, le Conseil économique et social a rappelé les paragraphes 255 à 257 du document final de la Conférence Rio +20 et, à cet égard, il a souligné la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination et d'éviter la répétition inutile des efforts en ce qui concerne le processus d'examen du financement du développement. Sur la base de ces orientations et tenant compte de la pertinence du cadre bien établi de Monterrey à cet égard, il serait possible de renforcer le processus d'examen du financement du développement en l'intégrant au processus intergouvernemental pour le financement du développement durable et au comité intergouvernemental associé dont le mandat est prescrit dans le document final de la Conférence Rio +20. À plus long terme, cette approche faciliterait aussi l'étude des possibilités de synergies et de liens avec les processus de définition des objectifs du développement durable et du programme de développement des Nations Unies après 2015.

60. Par ailleurs, cette option risque peut-être de susciter des inquiétudes du fait que le processus de financement du développement est trop fortement axé sur le développement durable, au détriment d'autres aspects qui ne sont pas directement liés au programme pour le développement durable. Ces préoccupations pourraient, cependant, être prises en compte dans les discussions relatives aux dispositions institutionnelles et procédurales spécifiques.

VI. Conclusions

61. L'évolution progressive constante des modalités existantes du processus de suivi du financement du développement a été envisagée comme l'une des options permettant de le renforcer. Toutefois, il est peu probable de réussir à inverser la forte diminution de la dynamique politique enregistrée pendant la dernière décennie, comme en témoigne la baisse de la participation tant des États Membres que des parties prenantes institutionnelles aux principales réunions intergouvernementales du processus d'examen du financement du

⁷ Voir, par exemple, table ronde du Conseil économique et social sur les « Mécanismes innovants de financement du développement », tenue le 12 juillet 2012 (http://www.un.org/esa/ffd/ecosoc/2012/SpecialEvent_IM.htm).

développement, telles que le Dialogue de haut niveau et la réunion spéciale de haut niveau du Conseil économique et social.

62. La plupart des propositions concrètes visant à créer un nouvel organe intergouvernemental pour renforcer le suivi du financement du développement suggèrent un mécanisme multipartite dynamique, efficace, composé d'un nombre de membres limité mais dûment représentatif qui pourraient effectivement coordonner le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha. Toutefois, du fait de l'absence d'un consensus politique, ces propositions n'ont pas été suivies d'effet malgré les nombreuses initiatives lancées par un large éventail de parties prenantes au cours de la dernière décennie.

63. Le processus de financement du développement en cours fournit un cadre général utile aux débats sur le financement de tous les aspects du développement. Dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, les États Membres ont convenu qu'il était nécessaire d'avoir une discussion séparée sur les options relatives à une stratégie efficace de financement afin de faciliter la mobilisation des ressources et de les utiliser efficacement afin de réaliser les objectifs du développement durable. Dans le cadre de ses travaux, le comité intergouvernemental d'experts qui devrait être établi à cette fin souhaitera peut-être examiner comment les options qu'il pourrait proposer au sujet du financement du développement durable pourraient contribuer à la réalisation de ce que souhaitent les États Membres : étudier des options détaillées relatives aux arrangements possibles pour renforcer le processus d'examen du financement du développement (par. 30 de la résolution 65/145 de l'Assemblée générale), renforcer la cohérence et la coordination et éviter les répétitions inutiles en ce qui concerne le processus d'examen du financement du développement (par. 4 de la résolution 2012/31 du Conseil économique et social).

64. Certaines modalités des processus connexes peuvent compléter les options de renforcement du processus d'examen du financement du développement examinées dans le présent rapport, notamment les différents moyens permettant de recourir à des conseils d'experts dans le processus intergouvernemental, d'utiliser plus largement des structures spéciales et thématiques, de compléter le processus intergouvernemental par une coordination à l'échelon du système des Nations Unies afin de garantir une exécution cohérente et coordonnée et de suivre les progrès accomplis par rapport à une série d'indicateurs concrets, par exemple par le biais de rapports analytiques.